

# MIRABEL

## VOUS INFORME

Vol. 6, n° 20

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

Septembre 2020

ACTUALITÉS



De gauche à droite: Mme Guylaine Desroches, directrice générale du Centre de services scolaires de la Rivière-du-Nord, Mme Louise Gallant, mairesse de Sainte-Sophie, Mme Sylvie D'Amours, ministre responsable des Affaires autochtones et responsable de la région des Laurentides, M. Stéphane Maher, maire de Saint-Jérôme, M. Youri Chassin, député de Saint-Jérôme et M. Patrick Charbonneau, maire suppléant de Mirabel.

Investissements gouvernementaux annoncés

## Trois nouvelles écoles primaires seront construites à Mirabel!

La Ville de Mirabel est heureuse d'avoir appris récemment que sa population pourra bénéficier de la construction de deux nouvelles écoles primaires sur son territoire, grâce à des investissements que le gouvernement du Québec vient d'annoncer. En fait, le 2 septembre dernier, la ministre Sylvie D'Amours, responsable de la région des Laurentides, a confirmé que des sommes majeures seront consenties dans la région pour réaliser des projets d'agrandissement, de construction et de rénovation d'écoles.

À Mirabel, cette annonce permettra, à terme, la construction de deux nouvelles écoles primaires, qui sont dorénavant inscrites au Plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030. L'une d'entre elles, située dans le secteur de Saint-Canut, comprendra 24 classes; une somme de 27,2 M \$ y a été dédiée. L'autre sera située dans le secteur du Domaine-Vert Nord. Elle comprendra 17 classes et un budget de 24,4 M \$ y a été alloué.

Il est important de noter que cette nouvelle école sera en surplus à l'école dont la construction est

pratiquement terminée, sur la rue Jacques-Cartier, toujours dans le secteur du Domaine-Vert Nord.

De surcroît, la Ville a reçu une confirmation, en août dernier, à l'effet que le ministère de l'Éducation a octroyé les fonds visant la construction d'une école primaire de 19 classes dans le secteur de Saint-Augustin, un projet de l'ordre de 17 M \$.

La Ville de Mirabel ne peut que se réjouir de savoir que des centaines de jeunes bénéficieront alors d'établissements scolaires situés à même leur municipalité. Les sites précis où seront situées ces écoles restent à déterminer; plus de détails seront communiqués à ce sujet dès que toutes les autorisations requises auront été obtenues.

Puisque les futurs travaux d'infrastructures scolaires doivent répondre à une nouvelle vision gouvernementale, ces milieux d'apprentissage seront certes modernes, stimulants et inspirants, en plus de répondre à de nouvelles normes en matière de développement durable. À ce sujet, le communiqué de presse émis par le gouvernement indique que ces nouvelles écoles « arboreront une

toute nouvelle identité architecturale mettant en valeur des accents de bleu et des matériaux du Québec, principalement le bois et l'aluminium ».

« Nous sommes très fiers de cette annonce pour les très nombreuses familles de Mirabel qui méritent de belles écoles, à proximité de leur résidence », a indiqué Patrick Charbonneau, maire suppléant, qui était présent lors de cette annonce. « La Ville se réjouit que ces deux projets d'envergure aient été inscrits au PQI, après plusieurs années de travail en ce sens avec les acteurs clés du milieu, dont le Centre de services scolaires de la Seigneurie-des-Mille-Îles et le Centre de services scolaires de la Rivière-du-Nord », a-t-il ajouté. Il importe de noter que le dossier de l'obtention d'une école secondaire dans le secteur de Saint-Augustin avance lui aussi très bien.

« Nous sommes confiants d'avoir de très bonnes nouvelles à communiquer à la population prochainement au sujet de cette école secondaire », a tenu à conclure le maire suppléant.

RÉDACTION ET PRODUCTION Service des communications | IMPRESSION Hebdo Litho | PHOTO Yvan Labelle, Image-13, Clair Obscur | DISTRIBUTION Postes Canada  
RENSEIGNEMENTS Service des communications, Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3 | TÉLÉPHONE 450 475-8653  
SITE INTERNET www.mirabel.ca | COURRIEL communications@mirabel.ca | DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque nationale du Québec | TIRAGE 25 622 exemplaires





Mise en place de voies réservées

## Les déplacements en transport en commun seront facilités sur plusieurs tronçons de la région

Le ministre des Transports du Québec a annoncé, le mercredi 1<sup>er</sup> septembre, le lancement d'un premier appel d'offres dans le but d'implanter ce qu'il a nommé son vaste « Réseau métropolitain de voies réservées (RMVR) », qui touchera plusieurs tronçons d'axes routiers achalandés du Grand Montréal, incluant la région des Basses-Laurentides.

Cette annonce s'inscrit dans le cadre du Plan de décongestion que le gouvernement du Québec compte commencer à mettre en branle d'ici la fin de son présent mandat. Ainsi, des voies réservées devraient faciliter les transports collectifs sur plusieurs routes d'ici 2022, selon ce que vise le gouvernement.

Plusieurs axes routiers de la région sont concernés, dont les autoroutes 13, 440 et 640. Le réseau de voies réservées se reliera aussi aux projets touchant les autoroutes 15 et 19, ainsi qu'à d'autres modes de transport déjà à l'étude.

### Pas de voies en moins

Aucune voie de circulation ne sera supprimée dans le cadre de ce processus, a promis le gouvernement lors de cette annonce.

Il s'agira d'une « offre additionnelle », selon les termes employés par le ministre des transports, François Bonnardel. Ce dernier a été catégorique sur le fait qu'il ne retirera pas de voies existantes aux automobilistes, mais qu'il souhaite un ajout de voies dédiées.

Les autobus et les covoitureurs sont ceux qui devraient pouvoir accéder à ces nouvelles voies. En fonction d'une étude d'opportunité que le gouvernement compte effectuer pour préciser les besoins, les « véhicules verts » pourraient possiblement aussi y avoir accès.

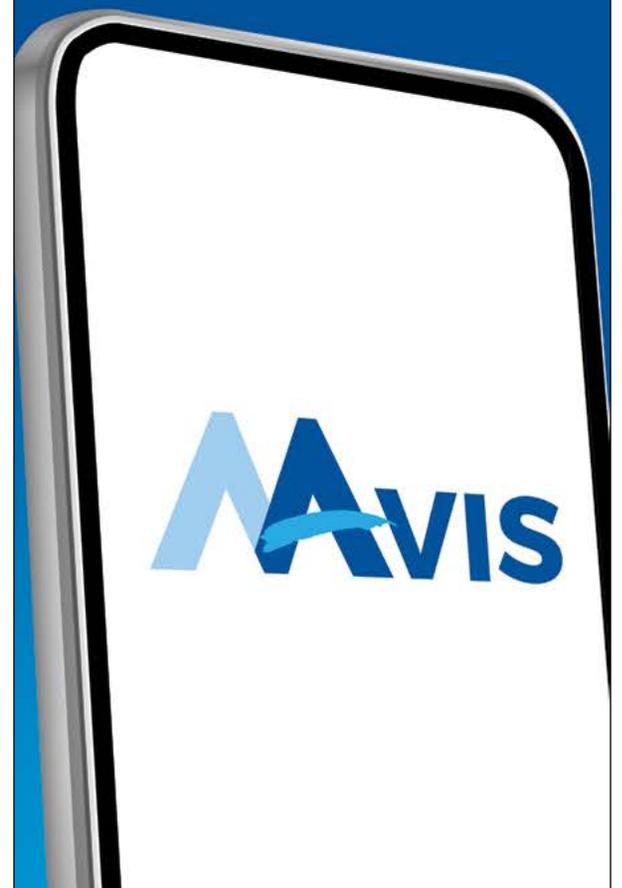
La Ville de Mirabel ne peut que se réjouir de cette annonce, qui répond à l'une des demandes formulées depuis plusieurs années pour contrer la congestion qui mine la qualité de vie des citoyens et l'économie de la région, d'autant plus qu'il s'agit d'une mesure qui favorisera l'emploi des transports collectifs et la mobilité durable.

Plus de détails au sujet du développement de ce réseau de voies réservées suivront au fur et à mesure que le gouvernement dévoilera les détails de son plan.



# Êtes-vous abonné?

[mavis.mirabel.ca](http://mavis.mirabel.ca)



La vie ne devrait pas être une courte histoire.



**BIBLIOTHÈQUE**

DE MIRABEL

[mirabel.ca/biblio](http://mirabel.ca/biblio)

Une priorité à Mirabel

# Plantation et protection des arbres



Camélia Guillemette, étudiante au Programme d'éducation intermédiaire, secondaire 4, de la Polyvalente Saint-Jérôme et Mirabelloise dont le projet de planter des arbres a été retenu dans le cadre du budget participatif 2020. Elle est accompagnée de Daniel Champagne, nouveau contremaître en horticulture, et de Richard Fournier, préposé à l'horticulture aux travaux publics, journalier et chauffeur.

La Ville de Mirabel souhaite rappeler qu'elle accorde une importance particulière aux mesures écoresponsables en proposant des actions concrètes visant notamment à protéger et augmenter le couvert forestier sur son territoire, dans le but d'offrir à ses citoyens un environnement sain et adapté aux exigences modernes en termes de développement durable.

## Augmenter l'indice de canopée

La Ville de Mirabel est fière de pouvoir affirmer que son Service de l'équipement et des travaux publics procédera à la plantation d'un total de 160 arbres à l'automne 2020, dans le but d'augmenter son couvert forestier. Des sommes ont été investies en ce sens, afin de reverdir une partie de la ville et d'offrir des quartiers verdoyants à la population.

**Cette initiative est inspirée d'une proposition reçue dans le cadre du budget participatif 2020 de la Ville de Mirabel - volet jeunesse. Elle émane en fait de l'idée soumise par Camélia Guillemette (15 ans), étudiante au Programme d'éducation intermédiaire (PEI) du Baccalauréat International, qui a suggéré de planter davantage d'arbres dans un secteur donné. Cette proposition a non seulement été retenue, mais elle a aussi été bonifiée par la Ville.**

Ainsi, le deux tiers de ces plantations sera effectué aux abords des routes et réparti dans les secteurs du Domaine-Vert Nord, de Saint-Augustin, de Saint-Janvier et de Saint-Canut. Une partie des arbres servira aussi à reverdir les parcs, les espaces verts et les terrains municipaux. Parmi les endroits ciblés, notons le parc Gingras (secteur de Saint-Canut), le parc Cardinal (secteur de Saint-Janvier), le parc Lacombe (secteur de Sainte-Scholastique), le parc Masson et l'école Girouard (secteur de Saint-Benoit).

Cela est d'autant plus pertinent que les conditions climatiques des dernières années ont accéléré la progression de certaines maladies chez les arbres, sans compter que l'agrile du frêne et la maladie corticale du hêtre ont affaibli plusieurs arbres et entraîné certains abattages.

## Une réglementation plus verte

Il est intéressant de mentionner que la Ville impose dorénavant, par le biais de la réglementation en vigueur, la plantation d'un arbre pour chacune des nouvelles constructions résidentielles. Aussi, grâce à un programme de la Corporation pour la protection de l'environnement à Mirabel (CPEM), tout propriétaire d'une nouvelle construction peut recevoir gratuitement un arbre dans les trois ans suivant l'année d'émission de son permis de construction. Un arbre est aussi financé par la CPEM pour les immeubles à logements (un arbre par bâtiment).

Il est aussi intéressant de noter que la Ville octroie une subvention qui encourage également la plantation d'arbres par les citoyens, car ceux-ci peuvent se faire rembourser une partie des frais de plusieurs essences d'arbres. Rappelons qu'un formulaire est disponible à cet effet au [mirabel.ca/subventions](http://mirabel.ca/subventions).

## Protection des boisés

Dans un but de préservation des nombreux boisés existants sur son immense territoire, la Ville de Mirabel protège notamment son couvert forestier en poursuivant les contrevenants qui effectuent des coupes d'arbres illégales.

Elle assure également la sauvegarde de ses forêts en appuyant des projets comme celui d'Éco-corridors laurentiens, un organisme à but non lucratif qui se dédie à la conservation et à la création de milieux naturels forestiers qui forment un corridor forestier entre le parc national d'Oka et le parc national du Mont-Tremblant.

De plus, la Ville de Mirabel est partenaire dans le projet de mise en valeur du Corridor forestier du Grand Coteau, organisme né d'une volonté de plusieurs villes et MRC de préserver, restaurer et faire découvrir le patrimoine naturel exceptionnel de ce milieu s'étendant des plaines agricoles de Mirabel jusqu'aux tourbières de l'Assomption.

Bref, Mirabel possède une biodiversité et un environnement uniques qu'elle a à cœur de conserver, d'entretenir et de cultiver.



BUDGET PARTICIPATIF  
**CITOYEN**

**LA VILLE DE MIRABEL EST FIÈRE D'ANNONCER  
QUE LE BUDGET PARTICIPATIF SERA DE RETOUR EN 2021!**

Les suggestions soumises devront être en lien avec le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Ville, qui sera célébré l'an prochain.

Les citoyens sont invités à penser à leurs propositions de projets; tous les détails à ce sujet paraîtront dans la prochaine édition.

# Le service de permis en ligne est toujours disponible!



Le succès du service de permis en ligne de la Ville a été phénoménal depuis sa mise en place. Cependant, le nombre de demandes en ligne a grandement diminué depuis la réouverture des bureaux de l'hôtel de ville aux citoyens.

Ainsi, le Service de l'aménagement et de l'urbanisme souhaite encourager les citoyens à continuer d'utiliser le service de permis en ligne, qui est toujours disponible malgré cette réouverture des bureaux. Il vous permettra notamment d'éviter les déplacements et l'attente à nos bureaux, en plus de diminuer les risques de propagation de la COVID-19.

Si vous avez des questions ou si vous éprouvez des problèmes avec les modalités d'utilisation de ce service, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de l'aménagement et de l'urbanisme, car vous pouvez obtenir un accompagnement des inspecteurs dans vos démarches.

**Renseignements :** (450) 475-2007 / [info.urbanisme@mirabel.ca](mailto:info.urbanisme@mirabel.ca)

Plus qu'un mois pour participer

## Concours photo 2020

Le concours photo de Mirabel, dont la 5<sup>e</sup> édition bat son plein, prendra fin le 16 octobre prochain. La Ville appelle donc ses citoyens à participer en grand nombre et elle compte sur eux afin de créer un calendrier unique pour souligner les 50 ans de Mirabel, qui seront célébrés en 2021!

Puisque l'automne et ses journées ensoleillées permettent d'immortaliser des paysages colorés de la municipalité, alors que ses journées pluvieuses sont propices au ménage, pourquoi ne pas revisiter vos archives photos afin de dénicher et de partager vos précieux clichés de Mirabel?

Les photos peuvent avoir été prises dans n'importe lequel des 13 secteurs de la Ville et elles peuvent représenter des lieux, des activités ou des monuments qui font, selon vous, la richesse historique, patrimoniale ou culturelle de ce secteur. Des photos de toutes les saisons sont les bienvenues, car elles représenteront les 12 mois de l'année et leurs attraits.

Les participants choisis verront leur photo publiée dans le calendrier municipal 2021, en plus de se mériter un chèque de 100 \$!

**Pour tous les détails :**  
[mirabel.ca/concours-photo](http://mirabel.ca/concours-photo)

**VOTRE PHOTO VOUS FERA-T-ELLE GAGNER 100 \$ ?**

Robert Coron

Suzanne Faubert

Sophie Binette

Hugues Beauchamp

Nadia Gallo

Sophie Akham

**Faites comme Hugues, Robert, Sophie, Nadia et Suzanne**  
Envoyez-nous votre photo et elle pourrait figurer dans l'édition 2021 du calendrier de la Ville de Mirabel.



Le grand chef  
Charles-Antoine Crête

Pour une 6<sup>e</sup> édition

## Mirabel fête l'érable du Québec est de retour en version adaptée

Le Parc régional du Bois-de-Belle-Rivière invite la population à sa sixième édition de Mirabel fête l'érable du Québec, qui aura lieu les 19 et 20 septembre prochains. Présenté par la Ville de Mirabel, l'événement proposera des produits de l'érable et ses traditions. Cet événement incontournable dans la région est une occasion festive, unique et familiale de découvrir et de déguster les produits de l'érable de chez nous, sous toutes ses formes.

En respectant les consignes sanitaires de la Direction de la santé publique du Québec dans le contexte de la COVID-19, Mirabel fête l'érable du Québec offrira un environnement sécuritaire pour ses visiteurs. Une zone d'exposants sera aménagée sous le grand chapiteau, où des dégustations de produits seront possibles. Une zone de « camions-restaurants » sera également accessible aux visiteurs.

Cette année, Mirabel fête l'érable du Québec offrira également des activités jeunesse et familiales, dont des ateliers culinaires, des jeux éducatifs ainsi qu'une ferme animée, pour le plus grand plaisir des petits et grands. Il sera possible de relaxer au « mixolab » de l'érable et de prendre quelques minutes pour visiter le mini-musée animé.

L'événement est gratuit pour les 0 à 6 ans et le coût d'entrée est de 3 \$ pour les 7 à 16 ans et de 8 \$ pour les 17 ans et plus. Comme par les années passées, l'accès gratuit au Parc régional du Bois-de-Belle-Rivière s'appliquant aux Mirabellois ne sera pas valide pour cette fin de semaine.

Cette activité peut compter sur l'appui de nombreux partenaires, incluant la Caisse populaire Desjardins de Mirabel et la Caisse populaire de l'Envolée, *Laurentides j'en mange*, la Ville de Mirabel, Tourisme Mirabel et plusieurs autres.

**Pique-nique champêtre, signé Charles-Antoine Crête**

Après le populaire succès du concept « Pique-nique champêtre clé en main » lancé il y a deux ans, le grand chef Charles-Antoine Crête, du restaurant Montréal Plaza, offrira de nouveau les fameux paniers gourmands lors de cet événement. Le repas pique-nique pour deux adultes est disponible au coût de 58 \$ plus taxes (réservation préalable requise sur le site [lepointdevente.com](http://lepointdevente.com)).

**Renseignements :**

450 258-4924 / Page Facebook Mirabel fête l'érable du Québec 2020

LES DIMANCHES DE 10 H À 15 H

Marché  
du terroir  
DE MIRABEL

DEUX DERNIÈRES SEMAINES

20 ET 27 SEPTEMBRE

ON  ACHETER LOCAL!



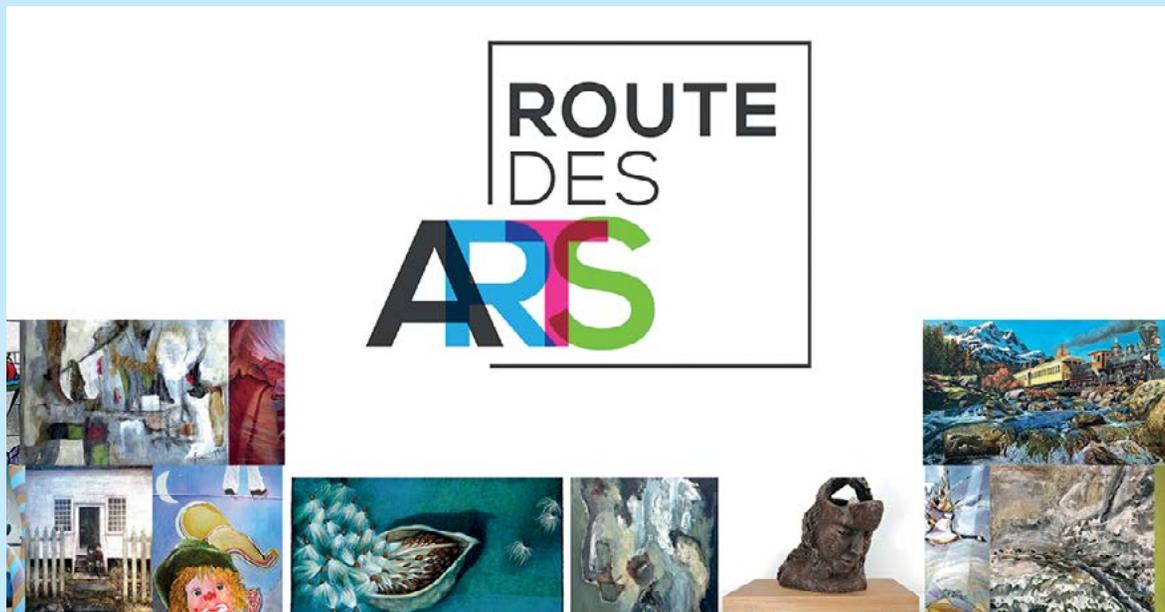
## Cours de danse en ligne à Saint-Benoît

Le Club de l'âge d'or de Saint-Benoît annonce la reprise des cours de danse en ligne, le 16 septembre, avec M. Sylvain Lepage.

**Où :** Centre culturel de Saint-Benoît (9175, rue Dumouchel)

**Quand :** Les mercredis, de 13 h 30 à 16 h et de 18 h 30 à 21 h

**Coût :** 5 \$ par séance



Appel de dossiers

## Circuit des ateliers ouverts 2021 de la Route des Arts

La Route des Arts lance un appel de dossiers aux artistes et artisans intéressés à se joindre au Circuit des ateliers ouverts 2021 et à ceux qui veulent devenir membres en galerie.

La 22<sup>e</sup> édition de ce circuit est un véhicule de communication entre le public et les créateurs, qui reçoivent les visiteurs dans l'intimité de leur atelier pour partager leur passion.

Les ateliers doivent se situer dans le territoire de Brownsburg-Chatham, Gore, Grenville, Grenville-sur-la Rouge, Harrington, Lachute, Mille-Isles, Saint-André d'Argenteuil, Wentworth, Mirabel (Saint-Benoît,

Saint-Canut, Saint-Hermas, Sainte-Scholastique), Oka, Saint-Joseph-du-Lac, Saint-Placide et Saint-Colomban. Les artistes ou artisans hors territoire peuvent se jumeler avec un artiste du circuit ou utiliser les services de la galerie et boutique.

Chacun des dossiers sera évalué par un jury indépendant et professionnel. La période d'inscription se termine le 30 octobre.

**Renseignements et inscription :**  
[www.routedesarts.ca](http://www.routedesarts.ca)

## Des honneurs pour Mme Charlotte Lalande

La Ville de Mirabel est fière de souligner l'apport remarquable de Mme Charlotte Lalande, résidente du secteur de Saint-Augustin, pour sa contribution dans la communauté mirabelloise, particulièrement au sein du Cercle de fermières depuis 50 ans.

Mme Lalande a reçu en avril dernier la Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés. Cette dame, durant plus de 50 ans, a donné de son temps puis a transmis son savoir par ses actions bénévoles et son implication active en tant que membre du Cercle de fermières de Saint-Augustin, dont elle a été présidente pendant plus de 10 ans.

Sa disponibilité, son aide au sein de la paroisse en tant qu'accompagnatrice, sa présence lors des collectes de sang et de différentes activités communautaires ainsi que sa grande disponibilité font d'elle une personne d'exception.

En raison des restrictions de rassemblement liées à la pandémie actuelle, Mme Lalande n'a pu recevoir la médaille directement des mains du lieutenant-gouverneur. Par ailleurs, ces honneurs seront soulignés prochainement, alors que le Cercle de fermières de Saint-Augustin célébrera son 50<sup>e</sup> anniversaire (date à confirmer).





# Normes applicables aux garages, remises, balcons et galeries

Avant de réaliser un projet comme la construction d'un garage, d'une remise, d'un balcon ou d'une galerie sur une propriété résidentielle, il est important de s'informer au préalable des normes applicables à ce type d'aménagement auprès du Service de l'aménagement et de l'urbanisme de la Ville de Mirabel.

Par exemple, pour un garage, les normes seront différentes s'il s'agit d'un garage attaché à la résidence ou pour un garage détaché. Dans les deux cas, l'obtention d'un permis est nécessaire avant de commencer les travaux. Les principales différences dans les normes pour ces deux types de garage concernent notamment les marges à respecter, la superficie maximale autorisée ainsi que la hauteur permise.

Bien qu'aucun permis ne soit nécessaire avant de procéder à l'installation sur un lot occupé par un bâtiment principal résidentiel pour une remise de 18 mètres carrés et moins, d'un balcon et d'une galerie, il est obligatoire de respecter les règles applicables à leur installation (marges) et à leurs dimensions (superficie, hauteur). Encore une fois, il est recommandé de s'informer des normes à respecter avant d'effectuer vos travaux. Voici tout de même un aperçu de la réglementation applicable.

## Remises

Une seule remise attenante au bâtiment principal ou isolée du bâtiment principal est autorisée par terrain.

Aussi, une remise doit respecter les distances minimales suivantes :

- 2 mètres du bâtiment principal, dans le cas exclusif d'une remise isolée;
- 1 mètre d'une ligne latérale ou arrière de terrain;
- 5 mètres d'une ligne avant, lorsque la remise est située dans la cour avant secondaire;
- 1 mètre d'un bâtiment, d'une construction accessoire ou d'un équipement accessoire.

La hauteur maximale d'une remise est de 3,5 mètres.

## Perron, balcon, galerie, terrasse et autres constructions de ce type

- Tout perron, balcon, galerie, terrasse et autres constructions du même genre situé en cour arrière peut s'approcher à une distance maximale de 1,5 mètre de toute limite de terrain.
- Lorsque la distance entre la limite arrière de la propriété et la construction est de 5 mètres et moins, la hauteur maximale entre le plancher de la construction et le sol fini ne peut être supérieure à 0,6 mètre.
- Lorsque la distance entre la limite arrière de la propriété et la construction est de plus de 5 mètres, la hauteur entre le plancher de la construction et le sol fini n'est pas limitée.

## Renseignements :

Service de l'aménagement et de l'urbanisme  
(450) 475-2007 / info.urbanisme@mirabel.ca

Ou en personne à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture



# REQUÊTES EN LIGNE

Un problème à souligner?



VOILÀ!



Association des véhicules électriques du Québec

# Le Marché du terroir de Mirabel vous invite à l'Info-Expo AVEQ le 27 septembre



Crédit photo : Bornes électriques Québec

M. Sébastien Côté, directeur régional de l'AVEQ. Cette conférence, d'une durée de 30 minutes, sera offerte à 11 h, ainsi qu'à 13 h 30.

Les activités offertes lors de cet événement seront gratuites, mais il est recommandé de s'inscrire par le biais du site [infoexpo.aveq.ca/mirabel](http://infoexpo.aveq.ca/mirabel), puisque le nombre de personnes sur le site sera limité en fonction des règles de la Direction de la santé publique. Aussi, les mesures sanitaires recommandées seront appliquées, incluant la gestion de la distanciation physique ainsi que le port des masques ou de visières pour les visiteurs, organisateurs et bénévoles.

N'oubliez pas qu'il reste deux semaines seulement pour profiter du Marché du terroir de Mirabel. Le 27 septembre sera donc le dernier dimanche où il sera possible faire le plein d'aliments frais, tout en découvrant les avantages des véhicules électriques.

La Ville de Mirabel, le Marché du terroir de Mirabel et Tourisme Mirabel vous attendent en grand nombre à cette journée!

Pour une deuxième année, la Ville de Mirabel, le Marché du terroir de Mirabel et Tourisme Mirabel sont heureux d'annoncer la présence de l'Association des véhicules électriques du Québec (AVEQ) au centre culturel du Domaine-Vert Nord, le 27 septembre, de 10 h à 15 h.

Lors de cette journée, des bénévoles « électromobilistes » seront présents pour informer les visiteurs sur les différents modèles de véhicules électriques et pour répondre à leurs interrogations. Les Mirabellois pourront aussi assister à une conférence intitulée « Les voitures électriques, un survol éclair », animée par

## Info-Expo AVEQ Mirabel

### Kiosque d'information et voitures électriques en exposition

Dans le cadre du  
Marché du terroir de Mirabel

Dimanche 27 septembre 2020

10h à 15h

Centre Culturel  
du Domaine-Vert Nord

Association des Véhicules  
Électriques du Québec

# Activités libres

## SEPTEMBRE

**Veillez prendre note que les activités qui avaient été prévues à l'école Les Quatre-Vents sont annulées pour une période indéterminée.**

### Tarifs

Activités libres en aréna  
**Gratuit**

Activités libres en gymnase

7 à 17 ans : 1\$  
18 ans et + : 3\$  
Non-résident : 6\$

Activités libres en centre culturel  
**Gratuit**

DIMANCHE  
**20**

- CAN 11 h à 12 h 30
- AUG 15 h à 16 h 30
- JAN 11 h à 12 h 30

LUNDI  
**21**

- CAN 9 h à 10 h 30
- CAN 10 h 30 à 12 h
- CAN 15 h à 16 h
- ANNULÉE** 19 h à 20 h 30
- ANNULÉE** 20 h 30 à 22 h 30
- JAN 12 h à 13 h

MARDI  
**22**

- AUG 9 h à 10 h 30
- CAN 9 h à 10 h 30
- AUG 15 h à 16 h
- JAN 9 h à 12 h
- JAN 15 h à 16 h 30

MERCREDI  
**23**

- CAN 9 h à 10 h 30
- AUG 13 h 30 à 14 h 30
- CAN 15 h à 16 h 30
- CAN 10 h 30 à 12 h
- CAN 7 à 15 ans 19 h à 20 h
- CAN 16 ans et + 20 h à 22 h 30
- MEH 7 à 15 ans 19 h à 20 h
- MEH 16 ans et + 20 h à 21 h 30
- JAN 20 h 30 à 22 h
- JAN 12 h à 13 h

JEUDI  
**24**

- AUG 9 h à 10 h 30
- CAN 10 h 30 à 12 h
- ANNULÉE** 20 h 30 à 22 h 30

VENREDI  
**25**

- CAN 9 h à 10 h 30
- AUG 15 h à 16 h
- ANNULÉE** 19 h à 20 h 30
- ANNULÉE** 20 h 30 à 22 h 30

SAMEDI  
**26**

DIMANCHE  
**27**

- CAN 11 h à 12 h 30
- AUG 15 h à 16 h 30
- JAN 11 h à 12 h 30

LUNDI  
**28**

- CAN 9 h à 10 h 30
- CAN 10 h 30 à 12 h
- CAN 15 h à 16 h
- ANNULÉE** 19 h à 20 h 30
- ANNULÉE** 20 h 30 à 22 h 30
- JAN 12 h à 13 h

MARDI  
**29**

- AUG 9 h à 10 h 30
- CAN 9 h à 10 h 30
- AUG 15 h à 16 h
- JAN 9 h à 12 h
- JAN 15 h 30 à 16 h 30

MERCREDI  
**30**

- CAN 9 h à 10 h 30
- AUG 13 h 30 à 14 h 30
- CAN 15 h à 16 h 30
- CAN 10 h 30 à 12 h
- CAN 7 à 15 ans 19 h à 20 h
- CAN 16 ans et + 20 h à 22 h 30
- MEH 7 à 15 ans 19 h à 20 h
- MEH 16 ans et + 20 h à 21 h 30
- JAN 20 h 30 à 22 h
- JAN 12 h à 13 h



### Légende

Patin 50 ans et +  
Arénas :  
JAN Val-d'Espoir (Saint-Janvier)  
AUG Jean-Laurin (Saint-Augustin)  
CAN Saint-Canut

Patin 5 ans et -  
Arénas :  
JAN Val-d'Espoir (Saint-Janvier)  
AUG Jean-Laurin (Saint-Augustin)  
CAN Saint-Canut

Patin familial  
Arénas :  
JAN Val-d'Espoir (Saint-Janvier)  
AUG Jean-Laurin (Saint-Augustin)  
CAN Saint-Canut

Hockey libre sur glace  
Aréna :  
CAN Saint-Canut

Le hockey libre sur glace est seulement pour les 18 ans et plus et seulement pour les résidents de Mirabel.

Badminton libre  
Gymnases :  
JAN Des Quatre-Vents (Saint-Janvier)  
BEN Girouard (Saint-Benoît)  
AUG Des Prés-Fleuris (Saint-Augustin)  
CAN Sainte-Anne (Saint-Canut)  
SCH Sainte-Scholastique  
MEH Mer-et-Monde (Mirabel-en-haut)

Hockey cosom  
Gymnase :  
AUG Des Prés-Fleuris (Saint-Augustin)

Spikeball  
Gymnase :  
JAN Parchemin (Saint-Janvier)

Peinture et dessin libre  
Centre culturel :  
JAN Val-d'Espoir (Saint-Janvier)



Pour vous assurer de la tenue des activités ou de l'ajustement des horaires, consultez le [mirabel.ca](http://mirabel.ca)

## ANIMATEUR JEUNESSE

Service : Des loisirs, de la culture et de la vie communautaire  
 Domaine d'emploi : Loisirs, culture et vie communautaire  
 Statut : Personne salariée à temps partiel  
 Nombre de postes : 1  
 Numéro de concours : J0920-0454  
 Date d'affichage : Le 11 septembre 2020  
 Date de fin d'affichage : Le 24 septembre 2020

### NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel requiert les services d'une personne dynamique pour combler le poste d'animateur jeunesse à titre de personne salariée à temps partiel au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Relevant du coordonnateur - jeunesse, le titulaire du poste :

- planifie et anime les activités de divertissement et de sports pour les jeunes de la Ville;
- participe à l'implantation des stratégies de promotion afin d'augmenter la visibilité et la participation aux activités;
- est à l'écoute des jeunes et les réfère selon les besoins vers les ressources nécessaires;
- travaille en étroite collaboration avec les intervenants jeunesse;
- rédige des bilans et d'autres documents selon les demandes;
- voit au bon fonctionnement des locaux utilisés;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

### EXIGENCES :

- posséder un diplôme d'études secondaires (DES);
- posséder environ six (6) mois d'expérience pertinente en animation et auprès des adolescents;
- avoir de la facilité à créer des liens significatifs avec les jeunes et à exercer une influence positive;
- dynamisme, entregent, autonomie, créativité, capacité de travailler en équipe et bonnes habiletés de communication orale et écrite;
- bonne qualité du français écrit;
- connaissances des outils informatiques;
- posséder un permis de conduire de classe 5 valide;
- être prêt à travailler sur des horaires variables incluant les jours, les soirs et les fins de semaines.

### HORAIRE DE TRAVAIL :

Les horaires varieront entre 10 et 15 heures par semaines et ils incluront un horaire de jour, de soir et/ou de fin de semaine, selon les besoins du Service.

### CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

## CONCIERGE - BANQUE DE CANDIDATURES

Service : Équipement et travaux publics  
 Domaine d'emploi : Conciergerie  
 Statut : Personne salariée temporaire  
 Nombre de postes : 1  
 Numéro de concours : J0720-0771  
 Date d'affichage : Le 31 août 2020  
 Date de fin d'affichage : Le 23 septembre 2020

### NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel désire constituer une banque de candidatures pour le poste de concierge à titre de personne salariée temporaire pour une durée indéterminée jusqu'à la levée de l'état d'urgence sanitaire décrétée par le Gouvernement provincial.

Relevant des contremaîtres du Service, le titulaire :

- effectue la désinfection dans les divers bâtiments des salles, des toilettes, des bureaux, des halls, des corridors, etc.;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

### EXIGENCES :

- diplôme d'études secondaires (DES) ou équivalence reconnue;
- posséder environ six mois d'expérience pertinente;
- posséder un permis de conduire de classe 5 valide (selon le poste);
- être disponible pour travailler de jour, de soir ou de fin de semaine selon l'horaire du poste;
- faire preuve d'autonomie et d'entregent.

Les exigences relatives à la scolarité et à l'expérience ne seront pas évaluées de façon exceptionnelle.

### HORAIRE DE TRAVAIL :

Quarts de travail de soir et de fin de semaine principalement.  
 Le nombre d'heure peut varier entre 10 et 30 heures par semaine.

### CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire est de 17,55\$ par heure en plus d'un montant forfaitaire équivalent à 13% du taux horaire en compensation de l'ensemble des avantages sociaux prévus à la convention collective.



# POUR POSTULER

Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises au [www.mirabel.ca](http://www.mirabel.ca), sous :

**Services › Services en ligne › Postuler en ligne**

Veuillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.

**Les postes sont affichés pour une période de sept jours à partir de cette édition à moins d'avis contraire.**

## OPÉRATEUR DE MACHINERIE LOURDE, PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS ET JOURNALIER- CHAUFFEUR (JOUR-NUIT)

Service : Équipement et travaux publics  
 Domaine d'emploi : Travaux publics  
 Statut : Personne salariée régulière à temps plein  
 Nombre de postes : 1  
 Numéro de concours : J0920-0329  
 Date d'affichage : Le 11 septembre 2020  
 Date de fin d'affichage : Le 24 septembre 2020

### NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour agir à titre de personne salariée régulière au poste d'opérateur de machinerie lourde, préposé aux travaux publics et journalier - chauffeur (équipe jour-nuit) au Service de l'équipement et des travaux publics.

Sous la supervision des contremaîtres du Service, le titulaire :

- opère différents types de machinerie tels que rétrochargeuse (pépine), pelle mécanique, chargeur sur pneu, niveleuse, camions 10 ou 12 roues avec benne basculante et autres équipements spécialisés, camions équipés d'un fardier et d'une rétrochargeuse, etc.;
- est responsable de la bonne opération et de l'entretien de la machinerie avec laquelle il est appelé à travailler;
- aide aux travaux d'entretien et de réparations des équipements municipaux;
- effectue des travaux de déneigement;
- effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

### EXIGENCES :

- détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en conduite d'engins de chantier;
- détenir un permis de conduire de classe 1 valide;
- posséder deux (2) années d'expérience pertinente;
- posséder la compétence d'opérateur pour rétrochargeuse, pelle mécanique et niveleuse (un test d'évaluation de la compétence pourrait être effectué) ;
- détenir une attestation pour le cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction;
- posséder une carte de compétence de Préposé à l'aqueduc (OPA) est considéré comme un atout;
- bonnes habiletés dans les travaux manuels.

### HORAIRE DE TRAVAIL :

L'horaire de jour est prévu pour la période s'échelonnant approximativement du mois de mars ou d'avril jusqu'à approximativement le mois d'octobre ou novembre et l'horaire de nuit est prévu pour la période s'échelonnant approximativement du mois de novembre jusqu'à approximativement au mois de mars. L'horaire de nuit est de quarante (40) heures par semaine, du lundi au vendredi de 0h00 à 8h00 le matin.

### CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

### ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro 2383

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 23 mars 2020, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2383 modifiant le règlement numéro 1539 *établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes foncières générale et spéciale relativement à la construction d'un bâtiment industriel* afin de prolonger la durée du programme et autres modalités.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur selon l'horaire d'été, soit : lundi et mardi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 9 septembre 2020

La greffière,  
Suzanne Mireault, avocate



ON



Y TRAVAILLER

### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par les présentes donné par la soussignée greffière que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel qui aura lieu le mardi 13 octobre 2020 à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le conseil municipal prendra en considération les demandes de dérogation mineure suivantes :

#### **Lot 4 178 473 (9020, rue François-Xavier-Desèves) secteur de Saint-Augustin (résolution CCU numéro 98-09-2020)**

Demande numéro 2020-057, formulée le 19 août 2020, par « Thérèse Bournival et Alain Léveillé », ayant pour effet de permettre l'agrandissement d'un garage résidentiel attenant au bâtiment principal ayant une marge avant secondaire de 1,78 mètre, le tout tel qu'il appert au plan projet d'implantation, minute 106, effectué par Frédéric Vaillancourt, arpenteur-géomètre, préparé le 18 août 2020, alors que le Règlement de zonage numéro U-2300 exige une marge avant secondaire minimale de 3 mètres.

#### **Lot 1 848 724 (14306, rue Philippon) secteur de Saint-Canut (résolution CCU numéro 99-09-2020)**

Demande numéro 2020-058, formulée le 10 août 2020, par « Shanty Bourduas et Félix Savard-Cordeau », ayant pour effet de permettre :

- une façade avant d'un bâtiment résidentiel ayant 40,8 % en matériaux de maçonnerie, alors que le Règlement de zonage numéro U-2300 exige que le mur d'un bâtiment principal comporte un minimum de 50 % de la superficie de sa façade avant en matériaux de maçonnerie;
- l'implantation d'un escalier ayant une projection de 4,95 mètres avec le bâtiment principal, alors que le Règlement de zonage numéro U-2300 autorise une projection maximale de 1,5 mètre avec le bâtiment principal en cour arrière;
- l'implantation d'un escalier ayant un empiètement arrière de 3,86 mètres, alors que le Règlement de zonage numéro U-2300 autorise un empiètement maximal de 1,5 mètre dans la marge arrière;
- l'implantation d'un avant-toit ayant un empiètement arrière de 2,24 mètres, alors que le Règlement de zonage numéro U-2300 autorise un empiètement maximal de 2 mètres dans la marge arrière,

le tout tel qu'il appert au plan de construction, dossier numéro 19-049, préparé par Anne Cournoyer, technologue, daté du 18 août 2020,

#### **Lot 4 915 554 (10265-10267, rue du Beaujolais) secteur de Saint-Canut (résolution CCU numéro 100-09-2020)**

Demande numéro 2020-059, formulée le 18 août 2020, par « Habitations L. Desjardins inc. », ayant pour effet de régulariser l'installation de deux thermopompes en cour avant secondaire sans qu'elles soient installées sous un balcon en béton et visibles de la voie publique, alors que le Règlement de zonage numéro U-2300 autorise l'installation d'une thermopompe en cour avant à la condition qu'elle soit installée sous un balcon en béton et non visible de la voie publique.

#### **Lots 1 848 817, 1 848 818 et 1 848 820 (14357-14359, rue du Cardinal) secteur de Saint-Canut (résolution CCU numéro 101-09-2020)**

Demande numéro 2020-060, formulée le 13 août 2020, par « Brigitte D'Auteuil et Sylvain Thibault », ayant pour effet de permettre l'implantation d'un garage isolé ayant une marge avant secondaire de 1 mètre, le tout tel qu'il appert au plan d'implantation, préparé par les propriétaires, déposé le 14 août 2020, alors que le Règlement de zonage numéro U-2300 exige une distance minimale de 5 mètres d'une ligne avant, lorsque le garage est situé dans la cour avant secondaire.

#### **Lot 6 167 984 (16970, rue du Corail) secteur de Mirabel-en-Haut (résolution CCU numéro 104-09-2020)**

Demande numéro 2020-061, formulée le 19 août 2020, par « SM Beaupré inc. », ayant pour effet de permettre une construction résidentielle, de type unifamilial détaché ayant un toit plat, le tout tel qu'il appert au plan de construction, fait par Nantel Consultant, daté du 17 août 2020, alors que le Règlement de zonage numéro U-2300 exige une toiture ayant un toit en pente sur plus de 25 % de sa surface mesurée en projection horizontale.

#### **Lot 1 691 646 (13035, rue du Parc) secteur de Saint-Janvier (résolution CCU numéro 105-09-2020)**

Demande numéro 2020-062, formulée le 19 août 2020, par « CIBS », ayant pour effet de permettre :

- un agrandissement d'un bâtiment industriel existant ayant une marge latérale droite de 2,718 mètres, alors que le Règlement de zonage numéro U-2300 exige une marge latérale minimale de 8 mètres;
- un agrandissement d'un bâtiment industriel existant ayant une marge arrière de 8 mètres, alors que le Règlement de zonage numéro U-2300 exige une marge arrière minimale de 12 mètres,

le tout tel qu'il appert au plan de construction, fait par CIBS, daté du 14 août 2020.

#### **Lot 1 554 402 (4020, rue Lafontaine) secteur de Saint-Benoît (résolution CCU numéro 108-09-2020)**

Demande numéro 2020-064, formulée le 26 août 2020, par « Diane St-Denis et Robert Mondou », ayant pour effet de régulariser :

- la construction d'un garage isolé résidentiel ayant une distance de 0,94 mètre avec une galerie, alors que le Règlement de zonage numéro U-2300 exige une distance minimale de 1 mètre avec une construction accessoire;
- la construction d'un garage isolé résidentiel ayant une superficie d'implantation de 65,53 mètres carrés, alors que le Règlement de zonage numéro U-2300 exige une superficie maximale d'implantation de 55 mètres carrés sur un terrain de moins de 900 mètres carrés;
- l'installation d'un climatiseur dans la première moitié avant de la profondeur du bâtiment, alors que le Règlement de zonage numéro U-2300 exige que l'installation d'une thermopompe en cour latérale uniquement à partir de la deuxième moitié arrière de la profondeur du bâtiment,

le tout tel qu'il appert au certificat de localisation, minute 11491, effectué par Nathalie Levert, arpenteur-géomètre, préparé le 19 août 2020.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur ces demandes.

Considérant les mesures d'urgence sanitaire déclarées par le gouvernement du Québec à ce jour de publication du présent avis, tout intéressé pourra également transmettre ses commentaires écrits par courrier ou par courriel, aux adresses ci-dessous, à l'attention de la greffière, Me Suzanne Mireault, jusqu'au 13 octobre 2020 ou soit jusqu'à ce que le conseil municipal rende sa décision sur ces demandes.

Courrier : Me Suzanne Mireault, greffière  
Dérogations mineures  
Ville de Mirabel  
14111, rue Saint-Jean  
Mirabel (Québec) J7J 1Y3

Courriel : greffe@mirabel.ca

Donné à Mirabel, ce 9 septembre 2020

La greffière,  
Suzanne Mireault, avocate



PIQUE-NIQUE  
*champêtre*

AVEC LE CHEF  
CHARLES-ANTOINE CRÊTE

Reservez vos places au  
[www.lepointdevente.com](http://www.lepointdevente.com)

**VENEZ  
CÉLÉBRER  
L'AUTOMNE  
GOURMAND!**

**19  
20  
SEPT**



Au Parc régional éducatif  
Bois-de-Belle-Rivière  
9009, boulevard Arthur-Sauvé à Mirabel

 **Parc** régional  
éducatif  
**Bois de  
Belle-Rivière**

 **MIRABEL**  
*Fête l'érable*  
DU QUÉBEC